

Suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Publication des notes au titre de 2022

Légende des indicateurs (Indic.) dans les entreprises de plus de 250 salariés :

1. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de rémunération femmes-hommes (40 points)
2. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de répartition des augmentations individuelles (20 points)
3. Note obtenue pour l'indicateur relatif à l'écart de répartition des promotions (15 points)
4. Note obtenue pour l'indicateur relatif au nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité (15 points)
5. Note obtenue pour l'indicateur relatif à la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations (10 points)

Suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes Publication des notes au titre de 2022

UES CREDIT MUTUEL IMMOBILIER				
Note obtenue sur 100				
Note globale : 69				
Indic.1 :	Indic.2 :	Indic.3 :	Indic.4 :	Indic.5 :
19	20	15	15	0

Mesures de correction et objectifs de progression en cours